



### Interpellation de Mme Fraiteur : La sécurisation des passages pour piétons.

**Mme Fraiteur** estime que les passages pour piétons non réglés constituent un danger, exacerbé en hiver en raison de l'obscurité et des vêtements sombres que les piétons portent souvent en cette saison.

Selon les statistiques de l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR), les piétons sont en hausse parmi les victimes d'accidents de la route à Bruxelles.

Parmi ces victimes, la part des piétons se trouvant sur un passage non réglé par un feu est également en hausse, alors que le phénomène inverse est observé pour les piétons se trouvant sur un passage réglé par un feu. Ces accidents représentent 4 accidents de piétons sur 10. La Commune d'Uccle a été confrontée récemment à un tel accident au carrefour de l'avenue Jean et Pierre Carsoel et de la chaussée de Saint-Job.

Fin 2023, le Conseil communal a voté son plan communal de mobilité, incluant un plan piéton articulant les modalités « piéton-plus », « piéton-confort » et « piéton-quartier ». Des réaménagements de voiries et des réfections de trottoirs y sont notamment prévus. Une carte reprend les passages pour piétons manquants sur la commune ainsi qu'un plan pour sécuriser les traversées piétonnes en interdisant l'arrêt et le stationnement à proximité de celles-ci et en favorisant les passages pour piétons surélevés. Les marquages au sol et l'éclairage des traversées piétonnes sont également abordés.

Ce plan communal de mobilité fait référence aux recommandations pour l'éclairage des passages pour piétons du Vadémécum Piétons en Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci confirme qu'en période nocturne, les traversées piétonnes non équipées de feux de signalisation constituent une source importante d'insécurité routière et recommande un éclairage spécifique rendant les traversées visibles tant par les piétons que par les autres usagers. Mme Fraiteur souhaite attirer l'attention du Collège sur ces deux derniers points.

Le marquage au sol des passages pour piétons pourrait être amélioré à divers endroits et un éclairage spécifique mériterait d'être placé à proximité de certaines traversées piétonnes. Pour Mme Fraiteur, il est urgent de mettre en oeuvre ces points du plan de mobilité. Le Collège pourrait-il préciser le calendrier des prochains renouvellements du marquage au sol des passages pour piétons dans la commune et dresser la liste des passages pour piétons pour lesquels il prévoit un éclairage ?

**M. l'Echevin Wyngaard** rappelle que tout le monde est amené à être piéton à un moment donné. C'est pourquoi le sort des piétons constitue une priorité absolue pour le Collège. Au fil des années, les services de la Voirie et de la Mobilité se sont mobilisés pour mettre en place un certain nombre de mesures visant à améliorer les aménagements pour les piétons. Le marquage des passages pour piétons devrait débuter dans les prochaines semaines, à la sortie de la période hivernale. Des interventions sont prévues par la Région pour les voiries régionales et par l'entrepreneur de la commune pour les voiries communales. Toute une série d'avancées de trottoirs ont été aménagées dans le but de rendre les traversées plus visibles. Le respect des 5 mètres en deçà des passages pour piétons ne suscite pas toujours un enthousiasme unanime. Cependant, cette mesure permet une meilleure visibilité des piétons. Les trottoirs traversants et les passages pour piétons surélevés constituent des éléments de sécurisation complémentaires. Des éclairages seront également installés à certains endroits. Mme l'Echevin Gol-Lescot avait notamment plaidé en faveur de l'éclairage d'un passage pour piéton particulier de l'avenue de Messidor, à hauteur de la sortie du parc Brugmann, emprunté par de nombreux promeneurs. M. l'Echevin Wyngaard précise aussi que pour toute suggestion en la matière, il est possible de contacter Sibelga. De plus, un feu à bouton-poussoir a normalement dû être installé à proximité des écoles pour augmenter la sécurité. Un de ces dispositifs, doté d'un mécanisme permettant de mesurer la vitesse des véhicules, sera d'ailleurs

installé à l'école Notre-Dame de la Consolation, rue du Bourdon : si un véhicule roule à plus de 30 km/h à l'approche de l'école, le feu devient rouge.

Par ailleurs, le budget 2024 prévoit également d'augmenter les moyens alloués à la réfection des trottoirs, qui sont passés à 1 million d'euros. En outre, les services de la Mobilité et de la Voirie travaillent sur la sécurisation future de dizaines de traversées piétonnes. Au cours de cette mandature, 50 passages pour piétons supplémentaires ont été créés.

Chacun est invité à faire part de ses suggestions pour ce qui concerne l'éclairage. Il est possible de communiquer à Sibelga la localisation de passages fortement empruntés à proximité d'infrastructures publiques, d'écoles, ou encore de lieux commerçants. Des mesures seront alors prises pour en améliorer la sécurité et la visibilité.

**Mme Fraiteur** compte faire appel à ses collègues pour signaler les endroits dangereux. Elle se réjouit d'apprendre que les remarques au sol vont commencer ce printemps.